

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2021-6-6-4

Séance du lundi 31 mai 2021

PROPOSITION DE PARTICIPATION ET APPROBATION DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION CULTURELLE LES PORTES DU TEMPS ENTRE LA CEA ET LES GESTIONNAIRES DES SITES CASTRAUX

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, ALFANO Alfonsa, BAUER Marcel, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFET Françoise, BURGER Etienne, CAHN Mathieu, CARBIENER Thierry, DELMOND Max, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELKOUBY Eric, FERRARI Pascal, FISCHER Bernard, GRAEF-ECKERT Catherine, GRAPPE Alain, GROFF Bernadette, HABIG Michel, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JURDANT-PFEIFFER Pascale, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KEMPF Suzanne, KLINKERT Brigitte, KOCHERT Stéphanie, LE TALLEC Yves, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO- GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MORITZ Christine, MULLER Betty, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, ORLANDI Fabienne, PAGLIARULO Karine, SCHITTLY Marc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TRIMAILLE Philippe, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WITH Rémy, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane

EXCUSES AVEC PROCURATION :

COUCHOT Alain donne procuration à PAGLIARULO Karine
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle
GREIGERT Catherine donne procuration à BAUER Marcel
HAGENBACH Vincent donne procuration à Rémy WITH
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre
HOLDERITH Nadine donne procuration à BURGER Etienne
JENN Fatima donne procuration à WITH Rémy
JUNG Martine donne procuration à ELKOUBY Eric
MEHLEN-VETTER Josiane, donne procuration à GROFF Bernadette
MEYER Philippe donne procuration à JEANPERT Chantal
MILLION Lara donne procuration à SCHITTLY Marc
RAPP Catherine donne procuration à GROFF Bernadette

EXCUSEE :

THOMAS Nicole

ABSENTS :

BERTRAND Rémi, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, ESCHLIMANN Michèle, HOMMEL Denis, OEHLER Serge, PFERSDORFF Françoise, ZAEGEL Sébastien

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-1-1-04 du 2 janvier 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-3-6-1 relative à la politique de la culture et du patrimoine,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission Patrimoine et rayonnement touristique et culturel alsacien du 3 mai 2021,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la participation de la Collectivité européenne d'Alsace à l'organisation et l'accueil de manifestations dans le cadre de la programmation culturelle « Les Portes du Temps » au château du Lichtenberg, au château de Neuwindeck (Allemagne), au château du Fleckenstein, aux abords (parking de la mairie) et au château de Kaysersberg, aux abords du château de La Petite Pierre ;
- Approuve et autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer les conventions de partenariat afférentes avec les gestionnaires des sites castraux, jointes en annexes à la présente délibération ;
- Précise que les dépenses correspondantes, estimées à 20 272,30 € maximum, seront versées selon les modalités précisées dans la convention. Elles seront prélevées sur les crédits fonctionnement du budget de la Collectivité européenne d'Alsace sur l'imputation suivante : Opération P186O001 « Saison des châteaux » sur les lignes :
 - 13 812,30 € TTC maximum de prestations artistiques sur la tranche P186O001T20 - ligne 1348 - 011-62268-311 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires

- 6 460 € TTC maximum de projection et de matériel de sonorisation sur la tranche P186O001T21 - ligne 1244 - 011-6228-311 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Divers et la tranche P186O001T19 - ligne 1318 - 011-61358-311 - Locations - Autres

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité